

L'ordonnance

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 30

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

générale. La Régie a lieu d'être trop satisfaite de son service pour accepter cette démission et le prie de fournir le cautionnement demandé.

1826 : Un bureau de poste existe à Vaulion ; il est mentionné pour la première fois dans l'Annuaire officiel de 1827. Les bureaux de la région sont Balguy, le Chenit, le Sentier, Cossonay, La Sarraz, le Pont, alors que des dépôts existent à Vaulion, le Lieu, le Brassus, Romainmôtier.

A cette époque, les communes sans bureau ou dépôt de poste payaient leurs messagers.

1830 : Une malle-poste à huit places, comparable, pour la commodité et la célérité, à ce qu'il y a de mieux dans les Etats voisins, fait tous les jours le service de Lausanne à Pontarlier par Cossonay, La Sarraz, Orbe, Jougne. La simple course coûte fr. 6 (= fr. 9).

Un service secondaire est établi entre Lausanne et la Vallée de Joux.

1838 : Le 5 janvier, la Régie envoie trois boîtes aux lettres au bureau de Romainmôtier pour placer dans des locaux de la route suivie par le messager : Agiez, Bofflens, Croy.

Le 26 décembre de la même année, François Courvoisier est nommé facteur à Romainmôtier pour desservir les localités de Juriens, Envy, La Praz et Romainmôtier. Il est remplacé en 1865 par François Poschung.

Le 3 juillet 1843, la Régie nomme Marc Meylan dépositaire du bureau des lettres de Romainmôtier, qui dépendait du bureau d'Orbe ; en 1917, c'est Mme Dufeu-Meylan qui est buraliste.

22 mars 1844 : Extrait de la feuille de route du messager d'Orbe à Romainmôtier, Vaulion et retour :

« Parti d'Orbe à 5 heures du matin, avec trois sacs ; passé à Romainmôtier à 8 h. 30 avec un sac ; arrivé à Vaulion à 11 h. avec un sac ; parti de Vaulion à 11 h. 30, avec un sac ; passé à Romainmôtier à 3 h. avec un sac ; arrivé à Orbe à 5 h. 15 du soir, le même jour, avec un sac. »

Ce messager n'avait pas trop de temps pour se restaurer ; il devait avoir bon jarret.

Le 5 janvier 1844, le traitement du dépositaire de Romainmôtier a été fixé à 90 livres (fr. 435 par an). On espère que vu l'augmentation qui lui a été accordée, il s'acquittera avec zèle de ses fonctions.

Le 4 novembre 1844, la Régie des postes envoie du drap au bureau de Romainmôtier pour le messager de son arrondissement, qui comprenait les communes de Romainmôtier, Envy, La Praz, Juriens, Premier et Croy.

1845 : Le gouvernement voulut doter toutes les communes du canton d'une distribution postale quotidienne. On fit une enquête indiquant de quelle manière chaque localité était desservie. La plupart des communes renoncèrent à améliorer le service, vu les frais qui devaient en résulter pour elles. Il y avait, dans le canton, quarante messagers d'arrondissement et 116 messagers communaux.

1848 : Sont désignés, soit comme buralistes, soit comme facteurs, au dépôt de Croy, Burdet, régent, avec un traitement annuel de fr. 56. Il est plus tard remplacé comme buraliste par Mmes Roy, avec Gasser comme facteur. Au bureau de Vaulion : Georges Magnenat, buraliste, Louis-Henri Guignard, facteur, nommé buraliste en 1872, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1898. Les hameaux étaient desservis cinq fois par semaine.

Au bureau de Romainmôtier : Mme Jeannette Meylan, avec François Courvoisier comme facteur. A ce dernier bureau, dès le 1^{er} mars 1859, Marc-Samuel Boulaz vient chercher les lettres pour la localité de Premier. En 1862, il est remplacé par El Candaux.

1850 : L'horaire du courrier de Lausanne à Pontarlier était le suivant : Départ de Lausanne : 8 h. matin. Départ d'Orbe : 11 h. 25 matin. Arrivée à Pontarlier : 6 h. 15 du soir. — Départ de Pontarlier : 3 heures du matin. Arrivée à Orbe. 10 h. 25 du matin ; arrivée à Lausanne, 10 h. 30 du soir.

1852 : L'idée de faire construire des chemins de fer par la Confédération fut étudiée, mais écartée. Chaque canton demeura libre d'accorder des concessions sur son territoire. Un premier tronçon, celui de Bussigny à Yverdon, fut inauguré le 7 mai 1855 ; celui de Morges-Renens-Bussigny, le 1^{er} juillet 1855 ; ceux de Lausanne à Renens et de Morges à Bussigny, le 5 mai 1856.

A cette époque, un conducteur postal partait de Lausanne par chemin de fer, le matin à 8 heures, avec les correspondances pour la Vallée. Il prenait

la ligne de Neuchâtel, jusqu'à Chavornay, et là l'omnibus assurait un service régulier Orbe-Chavornay. La poste à trois chevaux partait d'Orbe pour le Brassus par le Lieu, avec relais au Pont, croisant à la Loquellaz celle qui descendait. Les offices de poste recevaient leur courrier par cette voiture postale, qui avait l'horaire suivant :

Orbe, départ, 11 h. 40 matin. Le Pont, départ, 3 h. 30 soir. Brassus, départ, 5 h. 35 soir.

Brassus, départ, 11 h. 45 matin. Le Pont, départ, 4 h. 50 soir. Orbe, 5 h. 15 soir. Chavornay (départ), 5 h. 35 soir.

Chavornay était également tête de ligne d'un service de diligence sur Vallorbe. Cette dernière localité envoyait auparavant un messager à Ballague, où passait la diligence Lausanne-Jougne.

A ce moment-là existait aussi un service par voiture postale Cossonay-Brassus, par Mont-la-Ville-Le Pont-L'Abbaye.

Le 1^{er} août 1870 eut lieu l'ouverture à l'exploitation de la ligne Eclépens-Vallorbe. En 1875, celle du Vallorbe-Jougne-Pontarlier. Dès cette première date, il y eut deux services postaux quotidiens Croy-Brassus, avec relais à Croy, et le service Cossonay-Le Pont ne fut plus qu'à un cheval, l'été, avec suppression l'hiver.

Les 1^{er} novembre 1888 et 19 novembre 1899, ouverture des tronçons de lignes Vallorbe-Le Pont-Brassus, avec voitures postales, soit deux services Pont-Brassus, par Le Lieu, un service Pont-Brassus par les Bioux, un service Pont-Vaulion. Ce dernier, l'été seulement.

Les entrepreneurs postaux pour la course de Croy-Vaulion furent, de 1855 à 1897, Fritz Geneva ; dès 1897 à nos jours, M. Jules Magnenat.

Mme Emma Liardet remplit, de 1899 à 1900, les fonctions de buraliste et de facteur à Vaulion. Elle fut remplacée par le titulaire actuel, M. Alfred Guignard et MM. Auguste Guignard, père et fils, ont successivement assuré le service de facteur.

Des offices de poste ont été créés ensuite à La Praz, en 1889, M. Delacréz, dépositaire ; à Juriens, en 1893, M. Cheseaux, dépositaire ; à Premier, en 1897, M. Candaux, dépositaire.

Actuellement et depuis environ dix ans, les offices de la contrée sont au bénéfice de deux à trois courriers journaliers dans chaque sens. Si l'on compare le trafic actuel avec celui d'il y a 40 ans, on trouve les chiffres annuels suivants :

Pour Croy		
	1876	1916
Voyageurs	1842	2377
Lettres	7000	51680
Paquets	804	1380
Mandats (consignés)	360	640
Pour Romainmôtier		
	1876	1916
Voyageurs	36	251
Lettres	12220	50100
Paquets	1899	2880
Mandats (consignés)	1028	1017
Pour Vaulion		
	1876	1916
Voyageurs	334	1277
Lettres	7540	70600
Paquets	1787	5580
Mandats (consignés)	1068	1447

Ces chiffres sont suffisamment éloquentes pour justifier les nouvelles améliorations de transport qui sont maintenant offertes aux populations de Croy, Romainmôtier, Premier et Vaulion.

Souhait. — Un rentier a acheté un beau domaine. Il y a fait bâtir un château. Il y a fait aussi édifier une chapelle avec un caveau funéraire, qu'il montre à sa femme et à ses enfants.

— Eh bien, mes chers, vous voyez, notre chapelle funéraire est enfin terminée. J'espère que nous y serons tous très bien, si Dieu nous prête vie !

CORAULA DE GRUYERE

1. Le Comto de Gruvire
Dé bon matin sé léva,
Por alla in Sazimâ
Le vatzé régardâ.
Il g'lappellé son patzo,
Son zoli Guierthouné :
« Va-t-in sâlâ ma mula
E mon tçavo grison ».

2. Can y fu amon la coutha,
Le buébo g'li'a trova ;
« Di mè don, mon buébo,
Lo tçalé io é-thé ? »
— Héla ! Monsieu le Comto
Oncor on pou plié amon —
Can y fu-vé le tçalé
Lé s'ermailli a trovâ.

3. Au liu de réseidre
L'an demanda à ringâ,
Y ringon, y reringon ;
Le Comto g'lia perdu,
Y g'lia tzoura son'armâ
Su sa bonna fei,
Que djamé in Sazimâ
Ye ne retornerei.

4. Y l'a bailli à onna fille
Por alla cutschi avouéi :
« Di-don, ma balla Marianna,
Vautho cutschi avei mè ? »
— Héla ! Monsieu le Comto,
Vo ne me vudra pa. —
« Di-don, ma balla Marianna,
Porq'le deré-io ? » —
Can fu din la tzambrâ
G'lian ti dou bin drumei.

AUTRE CORAULA

1. Nouthré vani a nouthré jè,
Monthron tozua de l'aileigro ;
Eputhé su stauo guécèrè
No no mousin voq'ie dè gro.

2. Y tho tristo où bin bonié,
Te n'a qié allâ su Moléson
Za in passin pa su Pliané
Te té retraouvé on bon luron.

3. Vive la claou è le burô
Dè Pagnné dei Greviré !
Vive le frè, le brèceqio,
Rin de thaou droug'étrangirè.

4. No-s-an dei galésé fillé,
Qè liamon rido lé vuéton
Qè pioton po vim meiré,
E po no bailli on poupon.

5. Ne mé parlâ po dei Pliané,
On ne lei vei qié d'la niola
Dei crapo è dei renailé,
Qoqié iaz'ouna vaçetta.

Ce qu'on apprend à l'école et à la maison. — Qu'as-tu appris, ce matin, à l'école, mon petit ami ?

— Le féminin, m'sieu. « Maman » est féminin.
— Et toi ?
— Masculin.
— Et ton papa ?
— Singulier... C'est maman qui l'a dit.

L'ordonnance. — Un malade tempête contre son médecin, qui lui a prescrit la diète.

— Cependant, lui dit un ami, ne vois-tu pas qu'il a indiqué dans son ordonnance un œuf à la coque.

— Mais, pendant qu'il y était, ne pouvait-il prescrire un œuf un peu avancé ; un œuf qui eut une tête, deux ailes et deux cuisses.

Allume ! — Une dame réveille son mari au milieu de la nuit :

— Allume un peu la bougie, je crois que je me meurs.

Le mari, de mauvaise humeur :

— On dirait vraiment que tu ne peux pas mourir sans y voir clair.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.